



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 6 septembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 4.1), M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 4.1), M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 4.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 3.1), M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY (à partir du rapport 4.1), M. Pierre CONTOZ, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.1)

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Eric ALAUZET

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote :

Mandants : B. MOYSE (à partir du rapport 1.2.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.1)

Mandataires : JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.2.1), P. RACINE (à partir du rapport 3.1)

Délibération n°2012/001825

Rapport n°1.1.2 - Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique

Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

L'objet de l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique est de proroger la convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2012, pour une période d'un an soit du 01/01/2013 au 31/12/2013.

La Direction Parc Auto et Logistique de la Ville de Besançon est un service mutualisé de la Ville de Besançon et du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006.

A ce titre un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon qui permet à ce service d'assurer les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique : véhicules et engins, pièces détachées, prestations externalisées.

La convention de groupement de commandes d'une durée de 2 ans arrive à son terme le 31 décembre 2012. Il est proposé de la prolonger du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du parc auto et logistique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Pour extrait conforme,
Le Président
Reçu le 18 SEP. 2012

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

**ACHATS RELATIFS AUX ACTIVITES COMMUNES
DE PARC AUTO ET LOGISTIQUE**

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Entre les soussignés :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du,
Ci-après dénommée Ville de Besançon,

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-président, dûment habilité par délibération du Bureau du 06/09/12,
Ci-après dénommée le Grand Besançon.

Préambule

La Direction Parc Auto et Logistique de la Ville de Besançon est un service mutualisé de la Ville et du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006.

Ainsi ce service assure, pour la Ville de Besançon et le Grand Besançon, les missions suivantes :

- distribution de carburants,
- entretien et réparation des véhicules et engins,
- transport, manutention, mise à disposition de véhicules, d'engins et de matériels,
- gestion administrative, technique et financière des matériels et prestations.

A ce titre, il procède aux achats de fournitures, matériels et prestations nécessaires.

Un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon a été constitué pour tous les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique : véhicules et engins, pièces détachées, prestations externalisées.

La convention d'une durée de 2 ans arrive à son terme le 31 décembre 2012. Il est proposé de la prolonger par le présent avenant conformément à l'article 11 de la convention initiale.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant

La convention constitutive de groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique, est prorogée pour une période d'un an soit du 01/01/2013 au 31/12/2013.

L'article 8 est donc modifié comme suit : « Le groupement est constitué à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention et jusqu'au 31 décembre 2013 ».

Article 2 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Pour la Ville de Besançon,
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET